



Casse-moteur après achat jet ski , au bout de 5minutes d'essai

Par **mickael**, le **15/12/2008** à **22:33**

bjr ,j'espère que vous pourrez m'aider!!!
voila mon pb : j ai acheté un jet ski le 9 novembre a un particulier dans le 02 pres de st quentin , je suis du 62 pres de lens .
Je l 'essaie le 11 novembre , moins de 5 minutes apres avoir mis a l'eau le jet cale ,je dérive et je me fais remorquer par une personne tres sympathique qui ma ramener a la corde jusque la mise a l eau !!
durant cette journée et pendant 2 jours : impossible de joindre le proprio ,ce n est que 2 jours plus tard quil repond a une personne de ma famille avec un autre numero (se fesant passer pour quelqu'un d'interessé par le jet) !!
La je lui explique , il ne veut rien savoir et me dit que la machine fonctionnait tres bien avant !! Ne sachant quoi faire ,j essaie de porter plainte,en vain , je fais une LRAR en demandant l annulation de la vente ainsi que plusieurs textes de lois : aucune réponse du courrier !!
Merci de me conseiller si vous le pouvez .